

**Décision n°21-GL-714**

**LE PRÉSIDENT**

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-1 à L. 712-6, L. 719-1, L. 719-2 et L.762-1 adaptés à l'article L. 777-1 et ses articles D. 719-1 à D. 719-40 adaptés à l'article D. 774-2 ;

**Vu** les statuts de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

**Vu** la délibération 43 Bis-17 du conseil d'administration en date du 21 juillet 2017 portant élection de Gaël Lagadec à la présidence de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

**Vu** l'avis du comité électoral consultatif en date du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Vu** la décision 21-GL-650 portant organisation des élections des membres du conseil d'administration et du conseil académique de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

**Vu** la décision 21-GL-681 portant organisation des élections des représentants des usagers aux assemblées générales des départements de formation de l'Université de la Nouvelle-Calédonie et au conseil de l'école doctorale du Pacifique ;

**DÉCIDE**

**Article 1 : Composition des bureaux de vote**

Les personnes dont les noms suivent sont nommées aux fonctions suivantes :

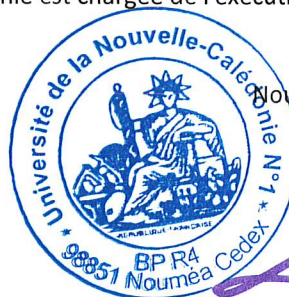
Bureau de vote	Scrutins concernés	
Campus de Nouville – Amphi Agniel	Collèges des personnels pour le CA, la CFVU et la CR	Présidente : Laurence DÉPOND Assesseures : Myren CARRÈRE-GÉE, Christine NEYRAT, Sandrine HENRIOT
Campus de Nouville – Hall d'accueil UNC	Collèges des usagers pour le CA, la CFVU et la CR, pour les départements DEG, LLSH et S&T, ainsi que pour l'Ecole Doctorale	Président : Mathieu VILES Assesseurs : Laurence CAUSSE, Melody CASTEX, Théophile IJEZIE
Campus de Baco – Salle des professeurs	Collèges des usagers pour le CA et la CFVU, ainsi que les départements LLSH et DEG	Présidente : Laisa RO'ï Assesseures : Gladys WENEHOUA, Amélie CHUNG

**Article 2 : Publicité du scrutin**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans le hall de l'administration et sur le site internet de l'université, ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

**Article 3 : Exécution**

La directrice générale des services de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Nouméa, le 9 juillet 2021

Gaël LAGADEC